

# L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

<b>Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.</b> <i>sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé deux exemplaires à la Rédaction.</i> <b>ABONNEMENTS &amp; ANNONCES</b> Imprimerie COURVOISIER, Rue du Marché 1 Chaux-de-Fonds et rue du Collège, 309, Locle.	Arrivée de		GARE DE CHAUX-DE-FONDS						Départ pour			PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse 1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5.50, 3 mois, fr. 3. Pour l'Etranger le port en sus. <b>PRIX DES ANNONCES</b> 40 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'un annonce, 75 centimes.		
	GARES.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	GARES.	m.	m.	m.		s.	s.
Locle . . .	5	—	0 45	1 27	3 10	5 50	8 22	Locle . . .	7 30	9 50	11 55	2 14	6 09	10 34
Neuchâtel .	—	—	0 50	1 40	—	6 —	10 17	Neuchâtel .	5 23	9 27	—	1 40	6 —	—
Genève . .	—	—	—	1 30	—	6 —	10 17	Genève . .	5 23	—	9 27	1 40	—	—
Bienne . .	8 42	11 48	2 05	—	5 20	10 27	—	Bienne . .	5 05	7 20	9 50	3 20	6 40	—
Berne . . .	—	11 48	2 05	—	5 20	10 27	—	Berne . . .	5 05	7 20	9 50	3 20	6 40	—

— MARDI 21 FÉVRIER 1882 —

## Chaux-de-Fonds.

**Cours publics.** — Amphithéâtre. « Souvenir d'un voyage en Italie » par M. A. Jaccard, professeur, mardi 21, à 8 1/2 h. du soir.

**Association patriotique radicale.** — Assemblée générale, mardi 21, à 8 1/2 h. du soir, au Foyer du Casino.

**Société des Carabiniers** (contingent fédéral). — Assemblée générale réglementaire, mercredi 22, à 8 1/2 h. du soir, au café Weber. (H.-de-V. 43.)

## Chronique Suisse.

**Chancellerie fédérale.** — M. Schiess a quitté samedi le Palais fédéral. Il est parti hier de Berne se rendant à Hérisau où il passera quelques jours, puis il se fixera à son château de Riedburg, près de Kreuzlingen (Thurgovie).

**Traité de commerce franco-suisse.** — Une conférence très importante a eu lieu samedi à Paris relativement au traité de commerce franco-suisse. Les négociations sont terminées et le traité a dû être signé hier. Les négociateurs français n'ont pas fait les concessions qu'on attendait et si le Conseil fédéral signe le traité, c'est uniquement afin que les Chambres puissent se prononcer. Il est à peu près certain que celles-ci le rejeteront, car il contient des clauses ruineuses pour certaines de nos industries.

**Suisses à l'étranger.** — Samedi a eu lieu à Paris, dans les salons du Grand-Hôtel, le banquet annuel de la Société helvétique de bienfaisance. Cette fête réunissant plus de 400 personnes a eu une réussite complète. A la table d'honneur on remarquait M. le ministre Kern et M. Hentsch, depuis 25 ans président de la société. M. Numa Droz, qui était attendu, n'a pu se rendre à cette belle fête retenu qu'il était par les négociations du traité de commerce.

M. de Weck, a porté le toast à la patrie. Au grand regret de tous M. Kern, encore un peu souffrant, n'a pu prendre la parole. M. Naville, a porté le toast à la France, puis d'autres se sont succédé ainsi que des brillantes productions qu'alternaient les chœurs de l'*Harmonie suisse*.

La soirée s'est prolongée jusqu'à une heure assez avancée, en conservant toujours le même caractère de cordialité et de gaieté.

## Nouvelles étrangères.

**France.** — Voici quelques renseignements positifs sur les négociations commerciales entre la France et l'Angleterre :

En ce qui concerne les tarifications proposées, le cabinet actuel a consenti à des concessions nouvelles, mais le gouvernement anglais ne les trouve pas suffisantes.

Les journaux anglais indiquent comme solution, pour le cas où l'on ne pourrait conclure de traité spécial, l'établissement de la clause de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire que le traité franco-anglais ne serait plus le type des conventions commerciales et qu'on appliquerait à l'Angleterre le régime résultant du plus favorable des traités de la France avec les autres puissances. Mais cette solution devrait être précédée du vote par le parlement anglais d'un acte législatif garantissant la réciprocité. L'Angleterre, en effet,

n'a que des tarifs particuliers, et la clause de la nation la plus favorisée ne serait qu'un engagement unilatéral liant la France sans réciprocité de la part de l'Angleterre. Il est à présumer que les négociations porteront, si elles ne portent déjà, sur ce point.

— *L'Officiel* publie la nomination des généraux Decourcy, commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée, à Lille; Cornat, au 3<sup>e</sup> corps, à Rouen; Berckheim, au 4<sup>e</sup> corps, au Mans; Schmitz, au 9<sup>e</sup> corps, à Tours; Galliffet, au 1<sup>er</sup> corps, à Limoges; Chanzy, au 6<sup>e</sup> corps, à Châlons.

— *Quelques mots du général Skobelev.* — Nous avons dans un précédent numéro, donné un résumé du discours que le général Skobelev a prononcé la semaine dernière à Paris, en recevant une députation d'étudiants serbes :

Samedi, un rédacteur du *Voltaire* est allé voir le général et rend compte de sa visite en ces termes :

Grand, la taille bien prise, emprisonnée dans une redingote à la boutonnière dépourvue de toute décoration, le général n'a du militaire que le geste prompt et la voix énergique, une voix habituée au commandement. Il porte toute sa barbe, fine et blonde, qui forme l'éventail. L'œil, bleu, est plein de douceur; la parole est claire, vibrante. Le général Skobelev parle le français avec une rare pureté, et presque sans accent. Son secrétaire, qui l'accompagne, parle de même notre langue aussi bien que la langue russe. Il n'y a que le valet de chambre qui les suit partout qui, lui, fait le désespoir des visiteurs; le malheureux ne sait pas un traître mot de français.

Ce qui m'a frappé dans le général, c'est non seulement la variété de ses connaissances, mais encore l'étude particulière qu'il a faite de chacune des questions qui intéressent la France. Il parle de notre organisation militaire, de notre politique, des hommes qui s'y trouvent mêlés avec une justesse et un tact parfaits. C'est un causeur aussi savant que charmant.

Le général m'a dit :

« J'ai, en effet, prononcé un discours qui a fait quelque sensation; or, je reçois à l'instant de mon aide de camp l'extrait de journal que voici : « L'empereur vient de donner à l'un des vaisseaux qu'on construit sur la Caspienne, le nom de *Général Skobelev*. » Cette faveur, très rare, prouve que je ne suis pas disgracié et que, par conséquent, je suis ici de mon plein gré.

« Mais ma franchise dut-elle avoir pour moi de fâcheuses conséquences, je dirai toujours toute ma pensée : J'ai une situation indépendante, — et pourvu qu'on m'appelle, s'il y a une guerre, je n'ai cure du reste.

« Oui, j'ai dit que l'ennemi c'était l'Allemagne — et je le répète. Oui, je pense que le salut est dans l'union des Slaves — remarquez que je dis bien des Slaves — avec la France. Il faut y arriver. Il faut en revenir à l'équilibre européen, non plus comme l'avait compris M. Thiers, puisque, tel qu'il existait, il a été rompu. Il faut le rétablir.

« L'Allemagne est la grande absorbante — nous le savons, — et vous-même, vous surtout, hélas ! vous le savez trop. La question d'Orient est grosse, capitale. C'est par elle que cet équilibre, dont je parlais, doit être rétabli, ou il n'y aura qu'une puissance : l'Allemagne.

« Je l'ai dit, et je le répète, j'ai confiance dans le dénouement que j'appelle de tous mes vœux.

J'ai confiance surtout si on comprend cette vérité : que l'union doit être faite entre la France et les Slaves. C'est pour nous le moyen de reconquérir notre indépendance. C'est pour vous, celui de reprendre la situation que vous avez perdue. Voilà très loyalement, ce que je pense, me dit en terminant le général. Vous pouvez le dire et cependant il ne faudrait pas faire trop de bruit autour de moi, dans l'intérêt même de la grande cause dont je poursuivrai toujours l'accomplissement. »

*Petite chronique.* — « Que j'en ai vu tomber des jeunes feuilles » depuis un an. C'est d'abord le *Globe*, puis l'*Union républicaine*, après peut-être *Henri IV*. Voilà pour les journaux gambettistes. 1882 verra disparaître bien d'autres journaux; la *Révision I et IV*, la *Poste*, l'*Etoile française*, le *Triboulet*, organes à grand format ont cessé leur publication, d'autres changent de peau ou se préparent à faire une belle fin. La crise financière y est pour beaucoup, car une quantité de journaux politiques républicains ou autres vivent de réclames financières. La seule débacle de l'Union a causé la mort d'une centaine de ces journaux hebdomadaires. Le *Réveil* devient un journal littéraire, sa rédaction politique passe à la *Marseillaise*.

**Autriche-Hongrie.** — Un cadet de l'école militaire, à Znaym (Moravie), s'est dénoncé comme l'auteur du meurtre de la fille publique Ballogh, meurtre pour lequel une de ses compagnes nommée Steiner avait été condamnée à mort, peine heureusement commuée à 6 ans de fers.

Qu'en penseront les partisans de la peine de mort ?

**Irlande.** — On vient de mettre en liberté trois adhérentes de la Land league qui ont passé un mois en prison, parce qu'elles avaient refusé de dissoudre un meeting organisé par elles à Roscommon. Ces dames ont été reçues par les membres de la Land league des femmes de Mullingar et accompagnées par un corps de musique au milieu de l'enthousiasme de la population.

**Bulgarie.** — A la suite de lettres circulaires publiées par M. Zankoff, dans lesquelles il excitait les populations de la principauté à faire des meetings et cherchait à soulever une agitation contre le gouvernement, plusieurs adresses ont été envoyées au prince pour lui demander l'expulsion des agitateurs. M. Zankoff a été arrêté et conduit à Vratza où il restera jusqu'à nouvel ordre. Une pension lui est allouée.

— Le gouvernement a décidé que la principauté participerait à l'exposition vinicole de Bordeaux et à l'exposition industrielle de Moscou.

## Nouvelles des Cantons.

**BERNE.** — Dimanche, aux élections qui ont eu lieu pour la place de président du tribunal du district de Berne, M. Thormann, conservateur, a obtenu 2,563 voix; M. Lenz, libéral, en a obtenu 4,918.

— Dimanche soir, à 10 heures, deux maisons ont été dévorées par le feu à Safneren, près d'Orpond, district de Nidau.

A minuit, un second incendie a réduit en cendres une maison double à Gérofin dans le même district. Ce dernier désastre a fait des victimes; plusieurs personnes ont subi de fortes brûlures.

et une femme et deux enfants ont dû être transportés à l'hôpital de Bienne. (J. du Jura.)

— Le *Bund* d'hier nous est parvenu encadré de noir, annonçant la mort de son rédacteur en chef, M. le Dr Limacher, décédé dimanche soir à l'âge de 40 ans. M. Limacher était un écrivain distingué qui étudiait spécialement les questions de politique et de jurisprudence fédérale.

— Deux forçats, récemment échappés de Fribourg, Borgognon et Michel, ont été repris à Interlaken par le garde Egli.

ZURICH. — Nous avons raconté le cas de ces deux étudiants de l'Université de Zurich, qui se sont battus en duel à la rapière et dont l'un a reçu des blessures assez graves pour mettre en danger ses jours. On dément aujourd'hui le bruit que ce malheureux soit mort. Au contraire il y a amélioration dans son état. On assure que son adversaire a passé la frontière après son bel exploit. D'autre part le Sénat académique s'est assuré que la société dont faisaient partie ces deux étudiants prescrivait dans ses statuts le duel obligatoire, en dépit des règlements de l'Université et du Code pénal. Le Sénat désire que le Département de l'instruction publique agisse dans ce cas conformément à l'art. 97 du Code pénal, qui ordonne la dissolution des sociétés favorisant le duel.

LUCERNE. — Le Tribunal fédéral a condamné la ville de Lucerne à payer sa quote-part de subvention au chemin de fer du Gothard, soit la somme de fr. 100,000.

ST-GALL. — Mercredi dernier, le Tribunal cantonal a condamné, pour divers délits, le célèbre escroc Gustave Servet, de Wyl, ci-devant curé à Kaltbrunn, à 13 ans de maison de force.

GLARIS. — Un jeune paysan de 19 ans a refusé obstinément, malgré 24 heures de prison et de sévères menaces, de prêter devant le tribunal de police, le serment exigé des témoins. La question de la constitutionnalité du serment est ainsi soulevée dans le canton de Glaris dans des circonstances analogues à celles qui, dans le canton de Vaud, amenèrent, il y a quelques années, son remplacement par la « promesse solennelle ».

BALE. — Les journaux annoncent la mort du Bâlois Frédéric Weber, l'un des plus célèbres graveurs de notre siècle. F. Weber était âgé de 68 ans. Il était membre des académies des Beaux-Arts de Paris et de Berlin.

VAUD. — Nous avons raconté dans notre numéro d'hier une histoire jugée par le tribunal de Lausanne, histoire qui avait trait à une grossièreté faite par le comité d'une société à une charmante demoiselle de cette ville.

On dit que pour racheter l'impolitesse commise

envers cette jeune personne, des invitations lui ont été adressées par quelques salons de l'aristocratie et la haute bourgeoisie de Lausanne.

### Chronique neuchâteloise.

*Neuchâtel.* — La promenade du Faubourg est en ce moment victime d'un massacre, hélas ! nécessaire pour l'établissement de la route directe qui va de la place du Port rejoindre au pied du Crêt la route de Saint-Blaise. La nouvelle chaussée passe au midi de la promenade, à peu près sur la ligne de l'ancienne jetée, et longe le nouveau collège et les terrains de l'Est. En arrivant près du Crêt, elle prend la promenade en écharpe et c'est à cet endroit qu'on est en train d'abattre une douzaine de grands et beaux arbres. Le boulingrin voisin de la maison Godet disparaîtra en partie, et la fontaine qui en occupe le centre devra être déplacée.

(Suisse libérale.)

— Les comités des écoles enfantines du Vaudseyon, de la Cassard et de la Maladière ont reçu de la Société de Zofingue la somme de six cent soixante-quinze francs, produit des soirées artistiques données en leur faveur ; ils lui en témoignent leur vive reconnaissance en faisant les meilleurs vœux pour la prospérité d'une Société qui sait faire un si bon usage de ses talents.

### Chronique locale.

*Rapacité d'un solicitor.* — Bien trop souvent, hélas ! nombre de nos commerçants ont à démêler avec la justice anglaise, tantôt pour affaire de faillite, tantôt pour escroquerie ; aussi, nous croyons bien faire en publiant les lignes suivantes qui peuvent être d'une grande utilité à tous ceux qui pourraient croire encore à l'honnêteté des individus auxquels ils confient sans défiance leurs intérêts, car si un de nos négociants avait la fatale idée de confier une affaire à un solicitor anglais, nous l'engagerions fort à étudier soigneusement le petit procès dans lequel M. le juge Kay vient de flétrir, en plein tribunal, la rapacité de ces industriels.

En 1875, une somme de 25,000 fr. avait été déposée en cour de justice, il s'agissait d'une licitation peu compliquée puisque sur ces 25,000 francs, il n'y avait qu'une somme de 1200 fr. à payer. Les solicitors se mirent à l'œuvre, et comme les intéressés, fatigués d'attendre depuis sept ans la part qui leur revenait, se décidèrent à réclamer un arrêté de comptes ; on leur produisit un état de frais de 26,000 fr.

Cette conduite, Fernande l'imita malgré elle. Mais, d'abord, sa loyauté s'en alarma.

— Un secret ! pensa-t-elle... Il y a maintenant un secret entre M. Lucien d'Amblemont et moi !

Et il lui sembla que c'était là comme un lien qu'il fallait briser à l'instant même.

Puis la jeune fille jugea que Lucien avait eu raison, que la marquise paraissait de plus en plus à l'aise au fur et à mesure que Lucien se montrait poli pour Fernande, mais en même temps très circonspect, très réservé.

— Il va bientôt se marier, pensa-t-elle. Mme d'Amblemont m'a répété plus de dix fois qu'elle allait rester seule, et qu'alors elle serait doublement charmée de m'avoir auprès d'elle. Je n'ai donc qu'à accepter, sans la compromettre, cette protection qui m'est d'autant plus précieuse qu'elle s'exerce au nom de ma mère. Et s'il y a un secret entre M. Lucien et moi, ce secret est si léger, qu'il s'effacera bientôt de lui-même.

### XVIII

#### Le bal

Une quinzaine de jours après, vers huit heures et demie du soir, la marquise était en train de s'habiller pour un bal qu'elle donnait.

Donner un bal n'était guère dans ses habitudes ; mais elle avait voulu fêter l'arrivée à Paris du baron de Broussol et de sa fille Christine, future de Lucien.

— Dépêchez-vous, Juliette, dit-elle à sa femme de chambre qui la coiffait. Mlle Fernande a peut-être besoin de vous.

— Pour quoi faire ? demanda Juliette d'une voix douce et que Lucien atténuait l'impatience de cette question.

— Que vous êtes sotte, ma chère ! répliqua la marquise.

— Je voulais dire, reprit la femme de chambre sans se déconcerter, que Mlle Fernande n'a, je crois, besoin de personne. Elle est accoutumée à se servir elle-même.

— Assez, ma chère ! interrompit la marquise. Finissez vite de m'arranger les cheveux et de me passer la

Les infortunés ont trouvé l'état de frais trop... réussi ; plumée à vif, la poule a crié et le magistrat Kay, devant lequel a été portée l'instance, a déclaré, samedi, qu'il y avait là un scandale public. En attendant que les frais soient judiciairement et rigoureusement taxés, le juge a mis la main sur les 25,000 fr. que les solicitors voulaient s'approprier ; M. Kay a pris une excellente décision, car il n'ignore pas que l'argent entré dans la caisse d'un solicitor n'en ressort jamais.

Ce sont ces états de frais formidables qui obligent à chaque instant les créanciers à accepter les propositions de leurs débiteurs, quelle qu'en soit la médiocrité ; dans une faillite ouverte, l'actif est toujours absorbé par les frais de solicitors, à moins que ceux-ci ne disparaissent avec les fonds dont ils ont le maniement ; on en a ratrapé et condamné deux dernièrement, mais combien échappent ! le nombre de ces industriels étant malheureusement illimité.

*Essuyez, n'époussetez pas !* — Nous recommandons aux maîtresses de maisons les lignes suivantes :

Dans une causerie, M. H. de Parville fait une charge à fond de train contre le plumeau dont se servent nos ménagères pour nettoyer les meubles. D'après le spirituel savant, le plumeau est un engin meurtrier qui fait autant de victimes que la mitrailleuse ou le canon rayé ! Le plumeau n'enlève pas la poussière, il la soulève, il la déplace. Or, la poussière n'est pas formée seulement de matériaux inertes, filaments, charbons, débris de roche ; elle renferme encore des quantités innombrables de spores, d'œufs en suspension, de germes de toute nature. Depuis les travaux de M. Pasteur, on admet qu'un certain nombre de maladies très graves ont pour point de départ des germes infiniment petits qui échappent à nos regards, des germes assassins qui, en pénétrant dans l'organisme, l'envahissent et amènent la mort ! « Vous époussetez sans malice, dit M. de Parville, et savez-vous ce que vous introduisez dans votre corps ? Un germe dangereux peut s'être glissé sur le haut du bahut, sur la planche d'étagère ; un germe épidémique a pu rester sur la muraille depuis des années ; il était là à votre insu et comme stérilisé et ne faisait de mal à personne ; et vous, par mesure de propreté mal comprise, vous allez le faire voltiger au milieu du salon... C'est si microscopique un germe qui tue sans pitié ! Et c'est ainsi qu'il aura suffi d'un coup de plumeau imprudent pour vous empoisonner vous ou votre voisin. On ne saurait trop se défier du plumeau. Il peut être plus dangereux à manier qu'un revolver chargé. » D'ailleurs, l'époussetage ne sert de rien. Un moment

robe. Vous irez ensuite habiller et coiffer Mlle Fernande.

Juliette n'osa répondre.

Elle détestait Fernande, mais elle eût détesté bien plus encore de perdre sa place.

Quel motif avait-elle de haïr Fernande ?

Aucun, si non une instinctive jalousie.

Elle avait vu arriver cette jeune fille pauvrement vêtue, et maintenant il fallait la traiter comme une princesse.

C'était humiliant.

Mlle Juliette enviait Fernande, calculait qu'elle n'aurait jamais pareille chance, et trouvait que le sort était injuste envers elle.

Sa mauvaise humeur s'augmentait encore par suite des confidences que lui avait faites François, valet de chambre du comte Hervé de Bréan.

Il s'agissait de découvrir une jeune femme avec laquelle Lucien d'Amblemont avait des relations.

Une rivalité d'amour était cause sans doute que le comte de Bréan attachait un grand prix à cette révélation, et il avait promis de la payer six mille francs, chiffre de la dot que Juliette s'était amassée et chiffre de l'apport égal qu'elle exigeait de François pour l'épouser.

Tout cela avait surexcité l'imagination de Mlle Juliette.

Elle s'était vue dans un avenir prochain mariée et à la tête d'un établissement quelconque, au moyen d'un renseignement qui semblait bien facile à obtenir, et tous ces plans avaient été déjoués... Lucien n'allait chez aucune dame ou demoiselle, Lucien ne fournissait pas le moindre secret à livrer contre argent comptant !

C'était déplorable. La femme de chambre en gémissait.

— Ah ! si elle avait pu deviner que cette jeune fille si ardemment recherchée était Fernande !...

Si elle avait pu faire dire au comte par François : Vous êtes invité au bal... venez-y et vous la verrez !...

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 51

## PAUVRE FILLE

par HIPPOLYTE AUDEVAL

(Suite.)

— Et comment s'appelle-t-elle, votre marquise ? avait demandé Christophorine pendant leur courte entrevue.

— Je ne sais pas, avait répondu Fernande.

Et c'était vrai.

Ce nom, enveloppé d'abord de voiles impénétrables, mais que la marquise ne voulait plus permettre de cacher maintenant, n'avait pas encore été révélé à Fernande.

La jeune fille demeura donc toute surprise et toute troublée, lorsqu'au moment de se mettre à table avec la marquise, Lucien d'Amblemont entra.

— Lui ! murmura-t-elle... C'est son fils !

Quant à Lucien, dès qu'il aperçut Fernande, il s'élança vers elle avec un visage tout rayonnant de joie. Puis une pensée, rapide comme l'éclair, l'arrêta en chemin, et il se mit à écouter le petit discours de présentation que fit Mme la marquise.

Lucien savait maintenant que la marquise dont il avait entendu parler par Fernande était la marquise d'Amblemont. Il ignorait, comme la jeune fille, le nom de la morte dont la marquise avait été l'amie, mais il était doublement heureux de revoir Fernande et d'apprendre que sa mère à lui s'en déclarait la protectrice.

Il fut tenté d'approuver hautement cet acte de générosité, de dire à sa mère combien il était fier d'être son fils. Mais il s'abstint. Il n'eut pas l'air de connaître Fernande. Sur le point de se marier, il ne voulait pas montrer combien il s'était intéressé à elle et risquer ainsi de refroidir les bonnes intentions de la marquise.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

après, tout est à recommencer; la poussière chassée dans l'air retombe tout doucement et reprend sa place.

Essuyez, n'époussetez pas!

\* \* A propos de gaz. — Nous relevons d'un extrait du rapport de l'usine à gaz de St-Imier, les quelques lignes suivantes :

« . . . . Le gaz a été fourni aux petits consommateurs au prix de 95 cent. le mètre cube; comme le gaz riche a un pouvoir éclairant trois fois plus élevé que celui à la houille et que, pour obtenir dans un temps donné le même éclairage que celui fourni par le gaz ordinaire, on en dépense dans la proportion de 1 à 3, il en résulte que le gaz coûte à Saint-Imier 32 cent. le mètre cube, tandis qu'on le paie 33 cent. à Bienne et 38 à la Chaux-de-Fonds. »

Nous ferons remarquer que le prix du gaz à la Chaux-de-Fonds est de 35 cent. le mètre pour le gaz employé comme force motrice, et de 40 cent. pour celui destiné à l'éclairage.

« Vu les bénéfices réalisés par la Compagnie pendant l'exercice écoulé, ajoute ce rapport, et dans la perspective que la consommation ira en augmentant, le prix du gaz a été baissé de 5 centimes et sera donc dès le 1<sup>er</sup> février 1882 de 90 c. le mètre cube.

» En outre, l'assemblée générale a voté 500 fr. en faveur d'établissements de charité et d'œuvres d'utilité publique. »

Si donc le gaz riche est d'un tiers plus économique que notre gaz pauvre, les consommateurs de St-Imier le paieront à l'avenir 30 cent. le mètre cube.

Nous constatons avec plaisir que la Société du gaz de St-Imier fait entrer en ligne de compte dans la répartition de ses bénéfices, les intérêts du public et la bienfaisance.

### Faits divers

**Une bonne journée.** — Un commissaire de police de Paris qui a été littéralement stupéfait, c'est M. Dufourmantelle, du quartier de la porte Saint-Denis.

En effet, l'autre matin, à l'ouverture de son bureau, on conduisit devant lui une femme qui venait d'être arrêtée sous l'inculpation de vol dans un magasin de nouveautés avoisinant. A peine cette femme venait-elle d'être interrogée, que les agents en amenaient une seconde, arrêtée dans les mêmes circonstances et dans le même magasin.

Après celle-ci, on en conduisit successivement trois, quatre, etc.; bref, à trois heures de l'après-midi, dix femmes étaient au commissariat pour le même motif.

C'était à croire que toutes les voleuses de Paris s'étaient rendues dans un seul établissement.

Le plus triste est que ces femmes sont toutes de petites commerçantes, sinon riches, du moins à leur aise. Les perquisitions opérées à leur domicile respectif ont fait découvrir une grande quantité de marchandises encore munies de l'étiquette mentionnant le prix.

La voiture cellulaire contenant déjà d'autres individus arrêtés, il a été nécessaire de conduire ces femmes au dépôt à l'aide de quatre voitures de place.

**Chant des poissons.** — Qui l'eût cru? Les poissons parlent! Ils chantent même, s'il faut en croire M. Sterne, un savant allemand qui vient de publier, sur ce point d'histoire naturelle, un curieux travail dont la *Revue politique et littéraire* donne l'analyse:

Le proverbe: « Muet comme un poisson » est faux, dit M. Sterne. Le vieil Elie l'avait reconnu: « Ceux, écrivait-il, qui condamnent tous les poissons au silence sont bien mal informés, car quelques-uns d'entre eux sifflent, grognent ou cliquent. » Tous les pêcheurs connaissent le grognement du poisson appelé l'hirondelle de mer, *Trigla hirundo*.

Les touristes qui ont poussé jusqu'en Sicile ont entendu le grondement du *Trigla voltans* que les gamins de Messine offrent aux étrangers. La *Sciæna aquila*, qui vit aussi sur les côtes d'Italie, fait entendre, à l'époque du frai, un concert qui a probablement donné naissance à la fable des Sirènes. Alexandre de Humboldt, dans un de ses voyages, a eu peine à calmer les matelots de son bateau, effrayés par les chants d'une bande de poissons appartenant à la famille *Sciæna*. M.

Sterne cite encore plusieurs exemples de concerts de poissons, rapportés par les meilleures autorités. Sa conclusion est que l'intérieur de la mer doit être, pour ceux qui y vivent, une vaste symphonie.

**Ce que coûte la guerre.** — Le *Herald of Peace* a publié récemment un tableau des dettes nationales des peuples européens dont il fixe le total à 1,200,000,000 de livres sterling, soit en francs 30,000,000,000, mais ce chiffre est déjà aujourd'hui trop faible. Une note de M. Appleton, secrétaire de l'*International Arbitration and peace Association*, fait remarquer que le tableau publié par le *Herald* date de 1866 et est antérieur par conséquent aux guerres qui ont eu lieu en 1866 entre l'Autriche et la Prusse, en 1870-71 entre la France et l'Allemagne, et entre la Russie et la Turquie en 1877-78. Or, les emprunts que les déficits causés par ces guerres ont forcé la plupart des Etats à contracter, ont considérablement augmenté les dettes publiques. La Grande-Bretagne et le Danemark seuls présentent une diminution. Le total actuel est de 3,845,299,896 livres sterling, c'est-à-dire en francs, 95 milliards!!!

Quel argent bien employé!

### Dernier Courrier.

**Zurich, 20 février.** — Les prix pour les meilleurs plans pour l'exposition nationale à Zurich ont été décernés à MM. Fuschlin et Dorrer, de Brougg, à Paris, Martin Tuggener, à Zurich, Ulrich et A. Wolff, de Zurich.

**Madrid, 20 février.** — Conformément aux vœux du pape, tous les comités laïques d'organisation du pèlerinage à Rome ont été dissous à Madrid et dans les provinces.

**Londres, 20 février.** — M. Lavroff, à peine débarqué en Angleterre, a été surveillé par la police. Ce nihiliste, dont les relations avec le prince Krapotkine sont notoires, a été prévenu que, s'il écrivait des articles aussi véhéments que ceux de ce prince exilé, il serait poursuivi comme l'a été Most.

**New-York, 20 février.** — Un grand incendie, qui a éclaté à Haver-Hill, a détruit de nombreuses fabriques et maisons de banque. Deux mille ouvriers sont sans travail. Il y a quelques morts. Les pertes sont évaluées à deux millions de dollars.

**Londres, 20 février.** — M. Forster, accompagné de l'attorney général, est parti subitement hier pour Dublin. L'on croit que c'est par suite de craintes de désordres.

— A la Chambre des communes, M. Gladstone annonce qu'il présentera lundi prochain une résolution déclarant qu'une enquête parlementaire relative au Land act irlandais serait nuisible à l'application du Land act et préjudiciable à la bonne administration de l'Irlande.

Les libéraux applaudissent.

— A la Chambre des lords, lord Granville annonce que le gouvernement ne croit pas devoir participer à la commission d'enquête relative au Land act.

Lord Salisbury déclare que la résolution du gouvernement est grave et sans exemple.

**New-York, 20 février.** — Des désastres ont été causés dans la vallée du Mississippi par des inondations; entre Memphis et Vicksburg des levées ont été emportées. Les principaux districts cotonniers ont beaucoup souffert. On craint d'autres dégâts à Louisville, Cincinnati et St-Louis, à la suite des pluies et de la crue des affluents.

**Londres, 20 février.** — Les journaux anglais blâment le discours du général Skobelev, et le *Times* engage le czar à le désavouer.

Dans une entrevue avec le correspondant parisien du *Daily News*, le général Skobelev a attaqué la politique de l'Autriche, qui opprime les Slaves du Balkan, violant le traité de Berlin. Si elle continue dans cette voie, a dit le général, la Russie combattrait l'Autriche.

Le *Standard* assure que l'empereur Guillaume a été indigné et demandera des explications à Pétersbourg.

**Paris, 20 février.** — La Bourse est meilleure, mais les affaires sont restreintes.

— On assure que le général Skobelev quitte Paris, afin de mettre fin au bruit que son discours a occasionné.

— La Chambre de commerce de Paris a émis le vœu de prohibition de tous les produits portant indûment une marque de fabrique française.

La Chambre poursuivra devant les tribunaux tous les importateurs de marchandises étrangères portant indûment la marque de fabrique de Paris.

### Choses et autres.

*Pensées cueillies en passant :*

On dit toujours: « Qui voit ses veines voit ses peines. » Pourtant il est bien certain que les gens qui ont des veines n'ont pas de veine.

### EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

#### Faillites et liquidations sommaires.

Le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite de Jules Dorlet, meunier au Col-des-Roches. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal du Locle, jusqu'au lundi 20 mars. Tous les créanciers sont convoqués pour le samedi 25 mars, dès 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé la faillite de Elihu L'Éplattenier, marchand de comestibles à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal jusqu'au mardi 21 mars. Tous les créanciers sont convoqués pour le mercredi 22 mars, dès 10 1/2 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

#### Citations édictales.

Johann Schurck, précédemment à la Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, a été condamné par défaut, par le tribunal du jury correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à un mois d'emprisonnement et aux frais liquidés par fr. 62>75.

Alphonse Dupont, précédemment aux Bulles, actuellement sans domicile connu, a été condamné par le tribunal correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à deux mois d'emprisonnement et aux frais liquidés à fr. 72>80.

Henri Tissot-Daguette, monteur de boîtes, précédemment à la Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, a été condamné par défaut, par le tribunal du jury correctionnel de la Chaux-de-Fonds, à six mois d'emprisonnement, à 100 fr. d'amende, et a fixé la contrainte par corps, en cas de non-paiement de l'amende, à 20 jours de prison civile et aux frais liquidés par fr. 77>25.

#### Tutelles et curatelles.

La justice de paix du Val-de-Ruz, à la demande de Henri-Frédéric Veuve, charpentier à la Montagne de Cernier, lui a nommé un curateur en la personne de Henri Soguel, agriculteur à Cernier.

#### Publications matrimoniales.

Ensuite de permission obtenue et à l'instance de dame Susanne-Catherine Henchoz née Burky, journalière à Auvèrner, il sera signifié à son mari Fritz Henchoz, journalier, actuellement sans domicile connu, qu'en suite de sa non-comparution à l'audience du tribunal civil de Boudry du 15 février, il sera passé outre aux opérations.

### Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES le 21 Février 1882.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance		2 à 3 mois	
		demande	offre	demande	offre
France.....	5	100	—	100	—
Belgique.....	5 1/2	99 3/4	—	99 3/4	—
Allemagne.....	5	123 1/2	—	123 1/2	—
Hollande.....	5	207 1/2	—	207 1/2	—
Vienne.....	5	209	—	209	—
Italie, Lires....	5	94	—	94	—
Italie, or.....	5	99 1/2, 100	suivant	places	—
Londres.....	6	25.22 1/2	—	25.22 1/2	—
Espagne.....	6	485	—	485	—
Barcelone.....	6	486	—	486	—
Portugal.....	6	535	—	535	—
Russie.....	6	2.50	—	2.50	—
Scandinavie....	6	137	—	137	—
BBque Allemande		123	—	—	—
20 Mark or.....		24.65	—	24.75	—
BBque Anglais..		25.15	—	—	—
Autrichiens....		208	—	—	—
Roubles.....		2.50	—	—	—
Doll.et coup....		5.07 1/2	—	—	—

Escompté pour le pays 5 1/2 à 6 %.

Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

MOIS	HEURE	Thermomètr. Centig.	VENT	TEMPS	Barom. millim.
20 Janv.	1 h. soir.	— 2,	N.-E.	Serein	690
»	7 h. soir.	— 3,	»	»	690
21 Fév.	Minima	— 10,			
»	8 h. mat.	— 4,	Calme	Serein	897

Imprim. COURVOISIER. — Chaux-de-Fonds.

## SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION pour la Chaux-de-Fonds. Paiement du Dividende

Le dividende pour l'exercice 1881 a été fixé par l'Assemblée générale à fr. 21.50 par action et à fr. 5.30 par cinquième d'action.

Il sera payé contre remise du coupon n° 6 au Bureau du Secrétaire-Caissier, rue Fritz-Courvoisier n° 9, dès le lundi 27 février 1882, chaque jour dès 9 heures du matin à midi.

Les propriétaires de cinquièmes d'actions devront être porteurs de leurs titres. Chaux-de-Fonds, le 20 février 1882.

294-3 Le Comité de Direction.

## Transvasage.

Dès le 1<sup>er</sup> Mars, mise en bouteille de 3 laigres vin blanc neuchâtel 1881, sur lies, de tout premier choix.

Prière de se faire inscrire: 298-3

## 9, Cave rue Neuve, 9

Chaux-de-Fonds.

— Coupons commerciaux. —

On offre à louer de suite un bon cabinet au soleil levant, meublé ou non.

A la même adresse, à vendre, un bon cornet si-b, à très bas prix.

Dépôt de beau et bon noir pour la gravure.

S'adresser rue de la Demoiselle n° 7, au premier. 296-3

## SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION pour la Chaux-de-Fonds.

### Adjudication de travaux.

La Société de Construction pour la Chaux-de-Fonds met au concours les travaux suivants pour une maison à la rue de la Demoiselle.

I  
1) Foulles — 2) Maçonnerie et cimentage — 3) Pierre de taille, roc, granit et molasse — 4) Charpente.

II  
1) Menuiserie — 2) Vitrerie — 3) Ferblanterie — 4) Fer forgé et serrurerie — 5) Couverture du toit — 6) Gypserie et peinture — 7) Poélerie.

Les plans et cahiers des charges sont déposés chez M. Albert Thelle, architecte, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les soumissions devront être adressées cachetées, chez M. J.-P. Jeanneret, avocat, secrétaire-caissier de la Société, savoir: pour les travaux sous n° I jusqu'au 15 mars 1882, et pour ceux sous n° II jusqu'au 31 mars 1882. 295-3

15, Rue du Premier Mars, 15

## ACHAT

de chiffons, os, ferrailles, vieux métaux, soles de pores, crins, etc., à des prix très avantageux.

Samuel Ullmann-Schwob

45, rue du Premier Mars, 45.

La remise est ouverte tous les jours excepté le dimanche. 299-13

## Exposition nationale de Zurich en 1883

La commission cantonale pour l'Exposition de Zurich, réunie à Neuchâtel le 14 courant, a décidé de consulter, sur certaines questions d'organisation, les personnes qui ont l'intention d'exposer et d'engager le plus grand nombre possible de nos industriels, à prendre part à ce concours national.

Les soussignés, membres de la commission, invitent tous les intéressés à se rencontrer, mercredi 22 courant, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Chaux-de-Fonds.

A. GROSJEAN.  
PAUL PERRET.  
ARTHUR RICHARDET.

284-1

## Commerce de graines et d'oignons à fleurs

Gros. **Gustave Hoch** Détail.

Rue du Premier Mars, 10A, Chaux-de-Fonds

Graines de légumes et de fleurs. — Graines fourragères. Graminées, etc. — Mangeaille d'oiseaux. — Oignons à fleurs. — Pattes d'asperge. — Fibres du Japon pour attacher les plantes. — Etiquettes et Bâtons pour plantes. 255-5

Envoi franco du Prix-Courant sur demande affranchie.

## ON OFFRE A VENDRE

faute de place et d'emploi,

Une soixantaine de pièces d'étoffes pour robes, valant 1 à 2 fr. le mètre, cédées à 50, 60 et 80 ct.; quelques coupes de drap, de la toile écrue, très fine pour chemises, à 65 ct.; de la belle toile de fil pour chemises, à fr. 1.50; plusieurs pièces d'indiennes, à 50 cent.; cretonne et reps rouge pour meubles; mouchoirs de poche, blancs et en couleurs. Toutes ces marchandises sont de bonne qualité.

L'Encyclopédie du XVIII<sup>me</sup> siècle, par Diderot et D'Alembert, soit 32 volumes très grand format, magnifiquement reliés en cuir; dix de ces volumes contiennent des planches finement gravées. On céderait la vitrine si on le désire.

Une magnifique bibliothèque entièrement neuve, contenant environ 300 volumes reliés, parmi lesquels se trouve une cinquantaine d'ouvrages de médecine.

Une machine à coudre (Howe), une causeuse recouverte en reps grenat, six fauteuils en acajou, recouverts en reps vert, six chaises et une table en fer pour jardin, un lavabo en acajou, presque neuf, deux magnifiques glaces entièrement neuves, avec cadres dorés pour salon, des cartels, des tableaux, un petit lit d'enfant, deux pousettes dont une entièrement neuve, un burin fixe, une trentaine de montres, etc.

S'adresser à M. Alcide Jeanneret-Jeanneret, 8A, Boulevard de la Citadelle, 8A, Chaux-de-Fonds. 207-1

## Buffet de la GARE

Chaux-de-Fonds.

Chaque Mercredi et chaque Samedi

## TRIPES à la mode de Caen

RESTAURATION 268-50

— à la carte à toute heure. —

## A remettre pour St-Georges 1882

pour cause de changement de commerce, le magasin d'épicerie, mercerie et débit de sel, rue de la Serre, n° 73. — S'adresser à M. J. Kunz, au dit magasin. 251

## Vente aux enchères

de meubles et marchandises d'un magasin de meubles et de tapisserie.

Le mercredi 8 mars prochain, des les 10 heures du matin, devant la Brasserie Borzo, le syndic de la masse en faillite, Charles Tissot, tapissier, fera vendre aux enchères tout l'actif de cette masse, comprenant entr'autres:

Des lits complets, fauteuils et chaises en tous genres, casiers à musique, bois de canapés, petits bancs, galeries dorées et en noyer.

Une grande quantité d'étoffes pour meubles et rideaux, cretonne, reps, damas, satin, cachemire, quelques cents mètres de franges, lézardes, crêtes, galons et embrasses de toutes variétés.

Des tapis, toiles cirées, devant de lavabos, tapis de tables et tapis de pieds.

Un lot considérable de porte-embrasses, supports de tirages et de rideaux, bagues, ferrures, supports et arrêts de stores, et

Quantité d'autres objets dont on supprime le détail. 290-3

## Société de tir aux Armes de guerre

Chaux-de-Fonds.

Les citoyens ne faisant pas partie de la Société et qui ont tiré leurs trente coups réglementaires, sont priés de retirer leurs carnets de tir auprès du caissier de la Société, M. Paul Perrenoud, rue du Grenier, 7, jusqu'à fin courant.

Passé ce délai, ils seront portés à domicile aux frais des retardataires.

273-3

Le Comité.

## Tableaux.

Les amateurs d'objets d'art sont prévenus qu'une série de 17 tableaux — superbement encadrés, dont un est une remarquable étude à la plume, les autres à l'huile représentent des sujets de divers genres — sera exposée du 18 au 21 du mois courant, dans la salle de l'Hôtel du Guillaume Tell, à Chaux-de-Fonds, et que le jour suivant, le mercredi 22 février, il en sera fait, dans le dit local, une vente à l'enchère, laquelle commencera à 1 heure après midi. 275

## SOCIÉTÉ

### Fribourgeoise de Secours mutuels.

La soirée familiale aura lieu au Café Bühler, le 25 février 1882.

Les sociétaires ou non-sociétaires fribourgeois, qui désireraient y assister, peuvent signer la liste de souscription déposée au Café Bühler, rue Neuve 6, jusqu'à Jeudi soir, 23 courant. 283-2

Le prix du banquet est de fr. 3.

## Excellente Confiture

à 90 ct. le 1/2 kilo. 279-9

## ÉPICERIE ET DROGUERIE

4, RUE DU COLLÈGE, 4

On cherche, pour le 1<sup>er</sup> mars ou avril, un grand magasin avec une belle montre.

S'adresser, sous chiffre O. B. 2336, à MM. Orell Fussli et Cie, à Bâle. 291-2

## Une bonne ouvrière lingère

trouverait des journées suivies. — S'adresser au bureau. 292-5

## Vente d'actions

Le syndicat de la masse de Charles-Auguste Strüwer fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de la Justice de Paix, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, le jeudi 2 mars 1882, des 10 1/2 heures du matin.

64 à 650 Dix actions de fr. 100 au porteur de la fabrique de ciment et chaux hydraulique des Convers.

651 à 660 Dix dites.

661 à 670 Dix dites.

2157 à 2161 Cinq titres des dites de fr. 100.

La vente aura lieu au comptant, au plus offrant et dernier enchérissieur. 271-3

## Société des Amis des pauvres

CHAUX-DE-FONDS

L'assemblée générale des souscripteurs aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, vendredi 24 février 1882, à 8 1/2 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

1<sup>o</sup> Rapport du Comité sur l'exercice de l'année passée.

2<sup>o</sup> Rapport de Messieurs les vérificateurs des comptes.

3<sup>o</sup> Renouvellement partiel du Comité.

4<sup>o</sup> Divers. 281-3

## Banque Cantonale Neuchâteloise.

Le dividende pour l'exercice 1881 est fixé à fr. 50.

Il est payable dès ce jour, à la Caisse de la Banque à Neuchâtel, et aux caisses des agences dans le canton, sur la remise du coupon n° 27, accompagné d'un bordereau signé.

Neuchâtel, le 16 février 1882.

288-3

La Direction.

## LA FRATERNITÉ

### COMPOSITION DU COMITÉ pour 1882

Président: M. Clodius GONDY, rue Léopold Robert 66.

Vice-Président: M. Jules WILLE, rue Léopold Robert 14A.

Secrétaire: M. Armand QUARTIER, rue Fritz Courvoisier 25.

Vice-Secrétaire: M. Julien JEANNERET, rue de la Balance 16.

Caissier: M. Arthur DUBOIS, rue du Progrès 12.

Vice-Caissier: M. Alfred ETIENNE, rue du Manège 20.

### Chefs de quartier:

1<sup>er</sup> quartier: Place de l'Hôtel-de-Ville, rue Léopold Robert (du n° 7 au n° 61). — Chef: M. Jules JAQUET, rue de la Promenade 3.

2<sup>e</sup> quartier: Rue du Progrès, du n° 12 au n° 107A. — Chef: M. Pierre-Oscar DUBOIS, rue de la Charrière 2.

3<sup>e</sup> quartier: Rue de l'Hôpital, rue de la Paix, rue St-Pierre, rue Neuve, place Neuve. — Chef: M. Basile BRANDT, rue du Soleil 11.

4<sup>e</sup> quartier: Rue de l'Arsenal, rue des Arts, rue Jaquet-Droz, rue de l'Envers, boulevard de la Gare. — Chef: M. Paul ROBERT-BANGUEBEL, r. Jaquet-Droz 16.

5<sup>e</sup> quartier: Rue Fritz Courvoisier, boulevard de la Place-d'Armes. — Chef: M. Adolphe DUCOMMUN, rue Fritz Courvoisier 21.

6<sup>e</sup> quartier: Rue de la Place-d'Armes, rue du Four. — Chef: Frédéric-Eugène GIROD, rue de la Place d'Armes 20.

7<sup>e</sup> quartier: Rue du Puits. — Chef: M. Jules-Constant HEGGENIN, rue du Grenier 30.

8<sup>e</sup> quartier: Rue de la Charrière, rue des Terreaux. — Chef: M. James ROBERT-TISSOT, rue du Collège 10.

9<sup>e</sup> quartier: Habitations en dehors de la zone, les environs de la Chaux-de-Fonds, Eplatures, Planchettes, Sagne. — Chef: M. Henri FROSSARD, rue de la Bouche-rie 8.

10<sup>e</sup> quartier: Rue de la Demoiselle. — Chef: M. Fritz AMEZ-DROZ, rue de la Demoiselle 36.

11<sup>e</sup> quartier: Boulevard de la Citadelle, rue de la Citadelle, rue des Fleurs. — Chef: M. Charles REYMOND, r. du Progrès 17.

12<sup>e</sup> quartier: Rue du Parc. — Chef: M. Charles CHAUTEAIS, rue de la Place-d'Armes 14.

13<sup>e</sup> quartier: Rue de l'Industrie, rue du Soleil. — Chef: M. Polybe DUBOIS, rue du Soleil 13.

14<sup>e</sup> quartier: Rue de la Balance, rue du Premier Mars, rue du Stand. — Chef: M. Jacob CARTIER, rue du Premier Mars 12.

15<sup>e</sup> quartier: Rue de l'Etoile, rue des Granges, rue de la Chapelle, rue de la Bouche-rie. — Chef: M. Jacob STREIFF, rue de l'Hôtel-de-Ville 7.

16<sup>e</sup> quartier: Rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de Gibraltar. — Chef: M. Jules ROSSEL, rue de Gibraltar 6.

17<sup>e</sup> quartier: Rue du Progrès (du n° 1 au n° 11A), rue du Temple allemand, rue du Doubs, boulevard du Petit-Château. — Chef: M. Justin CALAME-WIRSUM, rue de la Citadelle, 6A.

18<sup>e</sup> quartier: Rue de la Loge, rue du Grenier, rue du Manège, rue de la Promenade, rue du Rocher. — Chef: M. Arnold JAQUET, rue de la Balance 6.

19<sup>e</sup> quartier: Rue de la Serre, rue Léopold Robert (du n° 62 au n° 68). — Chef: M. Jules GINDRAT, rue du Parc 3.

20<sup>e</sup> quartier: Rue de la Cure, rue du Pont, place du Temple, rue du Vieux Cimetière. — Chef: M. Louis MATHEY, rue du Stand 16.

21<sup>e</sup> quartier: Rue du Collège, rue de la Ronde. — Chef: M. Auguste HENG, rue de l'Industrie 5.

### Préposés aux renseignements, constatation des décès, etc.

MM. Zélim BÉGUIN, rue de la Promenade 6. William LESQUEREUX, rue de la Demoiselle 29.

N.-B. — On peut se procurer des formules médicales chez tous les membres du Comité. 288

Tous les citoyens faisant partie du Cercle des Amis, sont priés d'assister mercredi 22 février 1882, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de M. E. Brunner, fils de M. Ch<sup>s</sup> Brunner, leur collègue. Domicile mortuaire: Chapelle 3.

297-1

LE COMITÉ.